

## Postes électifs (en élection le 5 avril 2022)

### 8.2 Comités institutionnels

**I-01 CRT (Comité des relations du travail)** : deux mandats de deux ans

**I-02 CÉ (Commission des études)** : cinq mandats de deux ans.

1. Famille des Techniques physiques
2. Famille des Techniques de l'administration
3. Famille des Sciences de la nature
4. Formation générale
5. Base individuelle, pour le personnel enseignant
  
6. Base individuelle, pour le personnel enseignant :  
Poste vacant (remplacement) : mandat d'un an

**I-03 : CA (représentant.es au Conseil d'administration)** : un mandat de 3 ans

**I-04 : Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire** : trois mandats de deux ans

1. Secteur A
2. Secteur B
3. Formation continue

**I-05 : Comité perfectionnement** : un mandat de deux ans

**I-08 : Comité consultatif de la recherche** : un mandat de deux ans

**I-10 : Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec** : un mandat de deux ans

**I-11 : Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique** : un mandat de deux ans

**I-12 : Comité des sujets sensibles** : un mandat de deux ans

**I-13 : Comité consultatif des arts et de la culture** : cinq mandats de deux ans

1. Danse : résolution départementale à entériner
2. Langues modernes : résolution départementale à entériner
3. Musique : résolution départementale à entériner
7. 1 représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique  
Poste vacant (remplacement) : mandat d'un an
4. 1 représentant du secteur technique autre qu'artistique

**I-14 : Comité éthique de l'utilisation des animaux** : deux mandat de deux ans

1. Techniques de bioécologie : résolution départementale à entériner
2. Gestion et technologies d'entreprise agricole : résolution départementale à entériner

**II-15 : Comité biosécurité** : un mandat de deux ans

1. Techniques de santé animale : résolution départementale à entériner

**III-23 : Comité de santé psychologique de la communauté étudiante (nouveau comité)** : deux mandats de deux ans

1. Secteur techniques
2. Secteur préuniversitaires

### 8.3 Comités syndicaux

**Syndical-01 : Comité de surveillance**

- Un poste vacant : mandat d'un an (jusqu'en décembre 2022)

**Syndical-03 : Comité de discipline** : quatre mandats d'un an

**Comités ouverts à la participation de toutes et tous sans limite quant au nombre de personnes. Mandats d'un an, renouvelables annuellement.**

- Syndical-04 : Comité précarité
- Syndical-05 : Comité environnement
- Syndical-06 : Comité femmes
- Syndical-07 : Comité PÉR (Programme d'étudiants réfugiés)
- Syndical-08 : Comité LGBTI et alliéEs
- Syndical-09 : Comité retraite
- Syndical-10 : Comité école et société
- Syndical-11 : Comité de mobilisation
- Syndical-12 : Comité sur les médias écrits
- Syndical-13 : Comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation